

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune,

Vu la demande de permission de voirie de l'entreprise EUROVIA sise ZI Plaine de Socourt – 88131 CHARMES cedex, en date du 29 août 2017 concernant des travaux rue de la République,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

ARRETE

Article 1. En raison des travaux de réfection de voirie rue de la République, ladite route sera barrée à compter du lundi 11 septembre au mardi 12 septembre 2017, avec un accès limité réservé aux riverains.

Article 2. Des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur, pour signaler les travaux ainsi que des barrières d'interdiction.

Article 3 M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 7 septembre 2017
Le Maire, Guy DEVAUX

